

Sélection des documentaires pour les Magritte du Cinéma

Contexte et objectif

L'Académie André Delvaux a mis sur pied les Magritte du Cinéma pour faire connaître ou augmenter la connaissance du public (dans son acceptation la plus large possible) sur la production cinématographique francophone belge. Le cinéma documentaire est à l'origine de la naissance du « cinéma belge » et est toujours, de nos jours, très dynamique et prolifique. Il est récompensé lors de la Cérémonie des Magritte du Cinéma dans les catégories « Meilleur documentaire » et « Meilleur court métrage documentaire ». Par ailleurs, tous·tes les Belges ayant travaillé sur les longs métrages documentaires et qui répondent aux conditions d'éligibilités énoncées dans le règlement de l'Académie sont également éligibles dans les catégories Meilleur son, Meilleure image, Meilleure musique originale et Meilleur montage.

Afin de permettre aux membres de l'Académie, qui ne sont pas tous·tes des professionnel·les du documentaire, de découvrir l'ensemble des films en lice, et voter en connaissance de cause, le Conseil d'administration de l'Académie a pour habitude de proposer une sélection des films qui seront présentés au premier tour des votes, dans les catégories « documentaire » et « court métrage documentaire » (et dans les autres catégories citées ci-dessus quand cela s'applique).

La sélection a pour ambition de proposer un aperçu de la diversité de la production documentaire belge francophone de l'année écoulée, et de rassembler aussi bien des films de réalisateur·ices reconnu·es et expérimenté·es que des talents émergents.

Tous les documentaires répondant aux conditions déterminées par le règlement ([lire ici](#)) peuvent s'inscrire à la sélection pour les Magritte du Cinéma. Généralement, l'Académie reçoit chaque année plus d'une quarantaine d'inscriptions de documentaires éligibles (soit pour la catégorie « documentaire » (qui regroupe les moyens et longs métrages), s'ils font plus de 40 minutes, soit en « court métrage documentaire » pour les moins de 40 minutes). Les inscriptions se font durant l'été précédant la prochaine édition. La sélection a lieu courant de l'automne.

Cette présélection est confiée à un comité de professionnel·les ayant une expérience reconnue et un intérêt marqué pour le genre documentaire, ainsi qu'une connaissance spécifique de la production belge francophone, qui s'engagent à visionner tous les films inscrits. Ce comité se compose de profils variés et s'enrichit, d'année en année, de nouveaux/ nouvelles membres et de nouveaux regards.

Critères et orientation pour la sélection

Le comité de sélection a la confiance du Conseil d'administration de l'Académie André Delvaux. Il procède librement à la sélection qui lui semble la plus qualitative et représentative possible parmi les films qui lui sont soumis.

Le Conseil d'administration a cependant listé des critères qui peuvent orienter les membres du comité, afin de proposer une sélection variée et pertinente pour permettre aux membres de l'Académie, et au grand public, à travers la communication des Magritte du Cinéma, de percevoir la diversité de la production documentaire belge francophone :

- Respect d'un certain équilibre entre les genres et l'expérience des réalisateur·ices et des films retenus
- Diversité dans la production (films produits par des sociétés de production indépendante, ateliers, écoles, autoproduction...)
- Diversité des sujets, des approches des sujets, des points de vue, de la forme, du ton...
- Ouverture et prise en compte des différents genres : des films « pointus » aux films plus « grand public »
- Prise en compte du parcours des films en festivals et/ou en salles

Cette liste n'est volontairement pas contraignante ni exhaustive. C'est la qualité des films visionnés, telle que reconnue par les membres du comité de sélection, qui reste le critère le plus déterminant.

La sélection des documentaires pour les Magritte du Cinéma est annoncée à la fin de l'année.